

Commission pour le patrimoine culturel (« COPAC »)

**Vu la loi modifiée du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel ;
Vu le règlement grand-ducal modifié du 9 mars 2022 déterminant la composition, l'organisation
et le fonctionnement de la commission pour le patrimoine culturel ;**

Attendu que les alentours du château de Birtrange se caractérisent comme suit :

Le château de Birtrange est situé de manière isolée, dans un cadre pittoresque, sur un versant de la rive occidentale de l’Alzette. Il s’intègre remarquablement dans le paysage naturel. À l’est, le site s’ouvre sur la vallée de l’Alzette, tandis qu’à l’ouest, il est fermé par des bois. Le grand pré situé devant le château offre une vue dégagée sur celui-ci.

Sur le site de l’ensemble du château de Birtrange, divers éléments profitent déjà d’une protection nationale, à savoir les immeubles du château (arrêté du Conseil de Gouvernement du 19 janvier 2018), les immeubles de l’ancien moulin avec les parcelles attenantes (arrêté ministériel du 21 octobre 2025) et l’allée aux hêtres située de l’autre côté de l’Alzette (arrêté du Conseil de Gouvernement du 11 février 2022). Pourtant d’autres éléments construits et naturels présentent une valeur patrimoniale et/ou mettent les immeubles principaux en valeur et font ainsi partie intégrante de l’ensemble du site, qui est un site mixte au sens de la loi¹. En font notamment partie : les vestiges du pont enjambant l’Alzette, le portail d’entrée, les murs de jardin, le bassin de fontaine, le chalet dit « maison russe », la glacière, l’étang ainsi que divers terrains enregistrés et exploités comme chemins, prés, bois et terres labourables.

- Les parcelles 1062/5630 et 1036/5628, enregistrées comme prés, ont été morcelées en 2021 pour former des bandes encadrant l’allée aux hêtres. Ces deux parcelles sont importantes pour protéger non seulement les arbres, mais aussi leurs racines.
- Les vestiges de l’ancien pont (1054/1672, 9/18) et les parcelles attenantes (1061/1674, 1045/1671, 29/29 et 9/19) présentent non seulement une valeur architecturale mais aussi historique. Autrefois, l’allée et le pont constituaient l’accès facile au château depuis Schieren (avec un portail où un droit de passage aurait été perçu²) (LHU/SOC). Bien que le pont soit situé en contrebas, près de l’eau, et partiellement de l’autre côté de la rivière, il fait partie intégrante de l’ensemble du site du château. Selon certaines sources secondaires, le pont aurait été construit en 1844³, mais il n’existe pas de sources primaires pour le confirmer. Au cadastre, les parcelles portant la mention « chemin » n’apparaissent qu’en 1868⁴ et ont conservé cette désignation jusqu’à aujourd’hui. Un plan⁵ faisant partie d’une autorisation de

¹ Loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel, chapitre 1^{er}, Art.2, 21^o « sites mixtes » : des œuvres combinées de l’homme et de la nature partiellement construites et constituant des espaces suffisamment cohérents et homogènes pour faire l’objet d’une délimitation topographique.

² Raymond Hess, Das Album, Werte und Zeitzeugen von Schieren, Luxembourg 2015.

³ Idem.

⁴ Administration du cadastre et de la topographie, cases-croquis n°460 et n°479 de l’exercice de 1868.

⁵ Administration communale de Schieren, archives, plan numérisé.

« M. le Baron F. de Blochausen de Birtrange » « de pouvoir construire un pont en pierres sur l’Alzette à Birtrange », datant de 1872, présente des profils de ponts existants, dont un « pont en charpente », qui aurait été situé à cet endroit. Il est donc très probable que le pont en pierre, dont les vestiges sont encore en place de nos jours, date des alentours de 1872. Selon un autre plan de la même époque, l’ingénieur et architecte Antoine Hartmann (1817-1891) aurait dessiné le pont⁶. Vers la fin de la Seconde Guerre mondiale, en septembre 1944⁷, l’arche centrale a été détruite par les Allemands en retraite. Par conséquent, les rampes, culées, et arches latérales avec piliers sont encore en place. Les constructions sont en grès rouge et présentent un langage des formes typique pour cette époque (AUT/GEN/PDR). L’arche centrale, démolie, mesurait environ 26 mètres. L’ensemble, avec les rampes, mesurait plus ou moins 60 mètres.

- La parcelle 21/26, est un chemin d'accès et d'exploitation, qui prend son départ près de la rue (CR 345) et monte sur environ 1,5 km pour se terminer dans les bois. Le départ est marqué par le portail d'accès principal du château, composé de deux hauts piliers en pierre naturelle et d'une grille en fer forgé. Ensuite, le chemin monte et se divise pour accéder au moulin à droite et au château à gauche. Il longe du château, puis se divise de nouveau avant de se rejoindre environ 500m plus haut pour entrer dans les bois du Schofsknapp. Sur les plans cadastraux historiques, ce chemin est déjà enregistré sous cette forme et dénommé « chemin rural » et « chemin de vuidange ». Le portail est un élément historique (AUT/GEN/PDR) et, tout comme le chemin, fait partie de l'ensemble du site.
- La parcelle 8/17 est située à l'est des immeubles du château (depuis la rue devant le bâtiment principal). Ce grand pré permet une vue dégagée sur les immeubles. En effet, cette façade, qui théoriquement est la façade postérieure a été « embellie » vers 1860 par l'ajout d'un avant-corps central et d'une terrasse, afin de la rendre plus représentative, puisqu'il s'agit de la seule façade visible depuis le domaine public. En sortant par cette terrasse on accède à une fontaine qui date sans doute aussi de cette époque de transformation (AUT/GEN/PDR). Le mur de soutènement qui la devance date de la seconde moitié du XX^e siècle, puisque sur des photos historiques de l'époque la Seconde Guerre mondiale il n'était pas encore en place⁸. Néanmoins il fait désormais partie de l'ensemble du site et de la vue marquante depuis la rue.
Les parcelles 5/14, 12/21 et 15/5 situées au sud du château (depuis la rue sur la gauche) correspondent aux anciens jardins du site. En raison du dénivelé du terrain, les jardins se développent sur plusieurs niveaux. Ils sont entourés par des hauts murs en pierre naturelle, dont les couvrements sont réalisés en grandes plaques en pierre. Les différents niveaux sont reliés par des escaliers en pierre. Bien que certaines sections soient légèrement endommagées, l'ensemble des murs est conservé authentiquement (AUT/GEN/PDR). Déjà sur la carte de Ferraris et sur le premier plan cadastral des jardins sont enregistrés à cet endroit. Il s'agissait peut-être à l'origine de jardins d'agrément, devenus par la suite des potagers (GEN/SOC). Les parties en dehors des murs de clôture, aujourd'hui laissé à l'état sauvage, sont enregistrés en 1842 comme « jardin anglais »⁹.

⁶ Idem.

⁷ Administration communale de Schieren, De Louis – de Schierener Buet, n°66, juillet 2022, p.30-36.

⁸ RTL, Top Secret, reportage du 3 août 2020.

⁹ Administration du cadastre et de la topographie, tableau indicatif, 1842.

- Les parcelles 8/16, 2/10, 2/11 et 2/12 sont situées au nord des immeubles du château (depuis la rue à droite). Elles abritent le chalet en bois appelé « maison russe », un étang et une glacière.

La « maison russe »¹⁰ est un chalet de style suisse, ou « Heimatstil », style en vogue au XIX^e siècle, qui abritait des calèches au rez-de-chaussée et un logement (pour le cocher ?) au premier étage (GEN/RAR). Sa dénomination et son inspiration proviennent sans doute aussi des isbas russes (maison traditionnelle en bois), présentées entre autres aux expositions universelles, dont celle de Paris de 1867. En effet, la date de construction peut être située à cette époque, dans les années 1860 ou 1870. Il s'agit d'une construction à ossature en bois avec des planches en bois, sur un socle dont trois des quatre murs sont en pierre naturelle recouvertes par un crépi en imitation de briques (AUT/PDR). La majorité du bois utilisé est de l'épicéa, à l'exception de quelques rares éléments en chêne. Cela vaut tant pour la structure que pour les nombreux éléments décoratifs sculptés en façade, dont la qualité est remarquable. Au rez-de-chaussée, se trouvent trois grandes remises pour les calèches, accessibles depuis le côté sud et fermées par de grands portails à deux battants. Au premier étage, qui était accessible par un escalier adossé à la façade orientale, se trouvent des chambres de part et d'autre d'un couloir central. Ces pièces sont éclairées par de grandes fenêtres à deux battants, équipées de vitrages en plomb (AUT/PDR). Certaines chambres sont décorées de papiers peints imprimés en couleur. Dans l'une d'elles, sous des revêtements plus récents, on peut même distinguer une précieuse tenture en tissu. Ces revêtements muraux ont été appliqués directement sur le lambris intérieur en bois brut scié. Dans la première pièce à droite se trouve un escalier en colimaçon étroit en bois, permettant d'accéder aux combles. L'immeuble n'est pas seulement un objet authentiquement conservé, il présente également un langage formel typique de ce type de construction à l'époque (AUT/PDR). Il s'agit en outre d'un bâtiment exceptionnel et rare dans la région : une construction luxueuse et représentative, témoignant de la position éminente de la famille noble Blochhausen au sein de la haute société luxembourgeoise de l'époque (RAR/SOC).

L'étang est un autre élément historique du site. En effet, il est déjà visible sur le premier plan cadastral. Des canaux dirigent l'eau vers l'étang et vers le moulin situé en contrebas de la parcelle de l'étang. Cette canalisation date de la fin du XVIII^e siècle ou du début du XIX^e siècle. Sur la carte de Ferraris (1771-1778) des cours d'eau traversent le vallon, dont l'un passe sous de la partie principale du château. En revanche, sur les plans cadastraux du XIX^e siècle, les cours d'eau ne sont visibles que jusqu'au point où l'eau est canalisée — comme c'est encore le cas aujourd'hui.

La glacière historique, bien qu'absente des anciens plans (ce qui n'est pas inhabituel pour une petite construction secondaire) semble dater du XVIII^e siècle. Des sondages plus approfondis permettront de dater sa construction de manière plus précise. Elle est érigée en pierre naturelle, formant une voûte partiellement enterrée, recouverte de terre afin d'assurer son isolation. L'accès, orienté vers le nord, comprend un encadrement en pierre et un petit couloir. À l'époque, il y avait sans doute également une porte. (AUT/GEN/PDR/RAR)

¹⁰ Toutes les informations concernant la « maison russe » proviennent d l'analyse : Thomas Lutgen, Schloss Birtringen - Bauhistorische Untersuchung und Bestandsaufnahme, juin-octobre 2021 et septembre-octobre 2022, p.31-37.

- Les parcelles 15/4, 15/3, 15/2 et 15/23 sont situées à l'ouest du château (depuis la rue derrière le château). Le réservoir d'eau situé sur la parcelle 15/3 est déjà enregistré sur le premier plan cadastral, ce qui en fait un élément historique du site. La maison construite sur la parcelle 15/23 est une construction récente, datant des années 1990 ou 2000, reposant probablement sur des vestiges d'une construction secondaire telle qu'une cave ou une remise¹¹. Bien que les plans historiques ne mentionnent pas de bâtiment à cet endroit, les images aériennes du XX^e siècle y montrent une petite construction¹². Néanmoins, la maison en place de nos jours ne présente pas de valeur patrimoniale.

Pour le reste, la parcelle 15/23 est une très grande surface composée en partie d'un pré avec quelques arbres fruitiers, vestiges d'un ancien verger, et d'une zone plantée (entre 1951 et 1963) de feuillus. Les plans historiques indiquent également des prés non boisés à cet endroit désigné sous le nom de « Dältgen », signifiant vallon. Il s'agit en effet du vallon où se rencontrent le Biirtrengerbësch et le Schoofsknapp. Cette parcelle forme une sorte de percée dans l'arrière-plan boisé du château, contribuant à la mise en scène des bâtiments, et faisant partie intégrante de l'ensemble du site.

Ainsi, les différents éléments construits et naturels forment l'ensemble des alentours du château de Birtrange. Ils constituent un patrimoine architectural et paysager exceptionnel, à la fois dans le contexte du château et dans celui de l'exploitation agricole et forestière du XIX^e siècle. Faisant partie intégrante du site, ils présentent un intérêt public d'un point de vue historique, archéologique, architectural, artistique, artisanal, social, naturel et paysager, justifiant leur protection.

Les critères remplis pour l'ensemble du site : authenticité (AUT), genre (GEN), rareté (RAR), période de réalisation (PDR), histoire sociale ou des cultes (SOC), histoire locale, de l'habitat ou de l'urbanisation (LHU).

La COPAC émet à l'unanimité un avis favorable pour un classement en tant que patrimoine culturel national de l'ensemble des alentours du château de Birtrange (nos cadastraux 5/14, 12/21, 15/5, 15/23, 15/3, 15/2, 15/4, 21/26, 2/11, 2/10, 2/12, 8/16, 8/17, 9/19, 29/29, 9/18, 1054/1672, 1045/1671, 1061/1674, 1062/5630 et 1036/5628).

Présent(e)s : Andrea Binsfeld, Beryl Bruck, Christine Muller, Claude Clemes, Claudine Arend, Corinne Stephany, Gaetano Castellana, Gilles Surkijn, Heike Pösche, Jo-Anne Elsen, Marc Schoellen, Michel Pauly, Patrick Bastin, Paul Ewen, Silvia Martins Coelho.

Luxembourg, le 22 octobre 2025

¹¹ Informations reçues par l'historien Marc Schoellen.

¹² Administration du cadastre et de la topographie, images aériennes n° 221, 317, 147, 134, 369 des années 1951, 1963, 1977, 1987, 1994. Et l'image aérienne de 2001.